

Oreillard roux

***Plecotus auritus* (Linnaeus, 1758)**

Protégée

Annexe IV Directive Habitats/Faune/Flore

Liste Rouge France : LC

Liste Rouge Auvergne : LC



Ecologie et conservation

L'Oreillard roux est une espèce pouvant être qualifiée de forestière, vis-à-vis de la typologie des gîtes utilisés (hiver comme été) ou de ses affinités en termes de territoires de chasse. En Auvergne également, c'est une des espèces qui est le plus régulièrement contactée dans le massif forestier. Les Lépidoptères composent une grande majorité du régime alimentaire. L'espèce peut chasser en végétations denses et structurées grâce à son habileté de vol. Il pratique le glanage et des restes de proies peuvent être observés sur des reposoirs nocturnes. Le comportement des colonies de mise-bas dépend du site choisi. Si les colonies implantées dans les bâtiments restent généralement fidèles à leur gîte durant la période d'estivage, les colonies arboricoles sont très mobiles et se déplacent quasi-quotidiennement dans un réseau de gîtes proches les uns des autres.

Répartition globale

P. auritus est présent dans toute l'Europe, mais sa distribution dans le sud est inégale. Il s'étend jusqu'à l'ouest de l'Oural et au nord du Caucase.

Répartition régionale



L'Oreillard roux hiberne et se reproduit en Auvergne où il se trouve en pleine aire de répartition, il est présent dans les quatre départements. Aucune limite altitudinale ne semble l'affecter.

Résultat lors de l'étude

Contrairement à l'Oreillard gris, l'Oreillard roux est beaucoup plus forestier pour la chasse (ganeur) et arboricole pour le gîte. Cet été, l'espèce a été contactée à une seule reprise, en juin, en chasse dans le feuillage de la « chênaie ». Son statut reproducteur reste à confirmer et des gîtes arboricoles seraient intéressants à connaître.

